



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE
CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00123 U6201

Adresse du projet : 93 RUE GUISLAIN DECROMBECQUE
62300 Lens

Déposé en mairie le : 27/05/2026

Reçu au service le : 28/05/2026

Nature des travaux: 01012 Isolation thermique par l'extérieur

Demandeur :

Monsieur AZEVEDO LOIOLA RODRIGO
93 RUE GUISLAIN DECROMBECQUE
62300 LENS

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Ce projet est situé dans un environnement bâti urbain qui participe à la qualité des abords des monuments historiques cités en annexe. Le projet porte sur l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) du pignon actuellement enduit situé en limite séparative, visible depuis l'espace public.

Afin de favoriser l'intégration de ce projet aux abords des monuments, il convient de respecter les prescriptions suivantes :

- La couverture des wamborgues sera refaites en tuiles du même type que les existantes, au dessus de la surépaisseur de l'ITE, afin de conserver la symétrie de traitement des deux wamborgues qui encadrent le brisis de toiture.
- La surépaisseur de l'isolant en façade doit être recouverte d'enduit au même nu que la façade et de teinte identique. Un nettoyage de l'enduit existant sera réalisé si nécessaire, en accord avec l'enduit neuf.
- L'enduit doit être de teinte blanc-cassé, de finition lissée ou talochée, sans baguettes d'angles. Le traitement du pignon doit être réalisé sur toute la hauteur jusqu'au pied des murs.
- Afin de pérenniser la construction, s'assurer que le matériau d'isolation respecte l'hygrométrie des maçonneries composant le mur (pas de polystyrène pour des murs en pierre, meulière ou en brique). Les mortiers isolants et les enduits correcteur thermique à base de chaux sont à privilégier.

(2) Nota

Ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux, conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine.

Fait à Arras



Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 28/06/2026 à 23:16

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.